

**Jeudi 3 avril.
Rassemblement devant le Conseil Départemental de la Drôme
à 12 h et Manifestation à partir de 14 h (p 2)**

Editorial

Hausse de la mortalité infantile en France : Indice d'une tiers-mondisation ?

Sidérés par les brutaux et quotidiens dérèglements du monde (des décrets de Trump en passant par la guerre en Ukraine, les massacres et crimes en Palestine et la liste s'allonge chaque jour), nos concitoyens n'ont sûrement pas pris conscience de l'importance, pour notre société, d'une nouvelle PROGRESSION de la MORTALITÉ INFANTILE en France.

En 1990, la France se classait en tête, en Europe sur cet indice témoin et déterminant du développement. À partir de 2015, l'évolution s'est inversée et depuis 5 ans notre taux se dégrade. Il était de 3,45 en 2011, il a progressé à 3,7 pour 1000 en 2021 et à 4,1 pour 1000 en 2024. Aujourd'hui, la France se classe 23^e sur 27.

Il fut un temps où cet indice, commenté dans les programmes scolaires, marquait le degré de développement d'un état... Les autorités ne manquaient pas de se réjouir d'une évolution positive...

Il fut un temps où cette dégradation aurait été largement évoquée, le gouvernement sommé d'agir, le ministre de la Santé prêt à engager des mesures... Rien de tout ça. Si Macron a bien évoqué un nécessaire "réarmement démographique" il y a quelque temps, il n'est plus question aujourd'hui que de réarmement militaire... La grande majorité des médias emboîtant le pas en saturant leurs espaces de langages guerriers, et d'une indispensable "économie de guerre"...

Pour se justifier, le pouvoir et ses communicants évoquent la progression du tabagisme, du diabète, du recul de l'âge de la maternité...

MAIS ? Rien sur les conséquences des fermetures des maternités de proximité (75 % à ce jour et les ARS poursuivent ce plan de suppression), rien sur la surcharge des personnels dans les nouvelles "usines à bébés", rien sur le déficit de gynécologues obstétriciens et la dégradation prévisible des qualités de soins.

Depuis des années, les analyses et les actions du PCF ont attiré l'attention sur les dégradations de notre système de santé, de la couverture sociale... La mobilisation doit se poursuivre et s'amplifier.

Robert Faresse

Sommaire :

- p.1 Éditorial
- p.2 Le fil des associations et de l'action syndicale
- p.3 Actualités
- p.5 Transports - Société
- p.6 Infos locales et activité des Communistes

« Peuple de France ! Pendant quinze siècles tu as vécu esclave, et par conséquent malheureux. Depuis six années tu respires à peine, dans l'attente de l'indépendance, du bonheur et de l'égalité. »

Sylvain Maréchal - 1750-1803
Manifeste des égaux, 1796

Le fil des associations... Et de l'action syndicale

Rassemblement devant le Conseil départemental contre une casse inacceptable !

Ce vendredi, à Valence, plus de 120 professionnels et militants associatifs se sont rassemblés devant les grilles du Conseil départemental, à l'appel de la CGT et de la FSU, pour protester contre la fermeture de 7 centres de santé sexuelle gérés par le Département. Lors du débat d'orientation budgétaire, l'exécutif de droite a annoncé sa volonté de mettre la clé sous la porte dans 7 centres de santé sexuelle (Pierrelatte, Hauterives, Saint-Jean-en-Royans, Livron-Loriol, Valence Méliès, Die, Portes-lès-Valence) et de réduire drastiquement les subventions au Planning familial. Les centres de santé sexuelle ont les mêmes missions que le Planning familial. Des informations sur la santé sexuelle, des entretiens prénatals ou préalables à une IVG sont proposés au public (et notamment aux jeunes). Consultation avec sage-femme ou conseillère conjugale et informations collectives dans les établissements scolaires y sont dispensées.

Il s'agit d'une décision politique et de santé publique qui « porte atteinte à l'accès aux droits à la santé, à la fin des conseils sur la maternité, les maladies sexuellement transmissibles, la contraception, les



violences conjugales, sur un territoire déserté par les généralistes et les spécialistes » a déclaré Elisabeth Collin, représentante de la CGT.

Comme le soulignera aussi, devant les manifestants, Christophe Dumaillet pour la FSU, « Il ne sera plus possible

d'orienter les élèves en difficultés vers des centres de santé sexuelle » dans un contexte où « dans l'Éducation nationale, services de santé scolaire, assistantes sociales, infirmières nous renvoient à un manque de moyens criants ».

Ainsi, en fragilisant les populations les plus vulnérables, les élus de droite du Conseil départemental organisent une remise en cause d'acquis, portés par Ambroise Croizat, pour une protection sociale solidaire et universelle. Il s'agit d'un gros recul sur la prévention et sur l'accès aux soins, à l'information, notamment en direction des populations rurales, à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, à l'éducation à la vie relationnelle et affective. Les centres de santé sexuelle sont des lieux anonymes et confidentiels, gratuits et ouverts à toutes et tous... Et on sait que couper les vivres à la prévention ne fait pas faire des économies, bien au contraire...

Pierre Trapier

Journée de mobilisation Jeudi 3 avril ! Pour les services publics !

28 mars et 3 avril
C'EST LE PRINTEMPS, LES LUTTES FONT LEUR NID !
2025 NE SERA PAS UNE ANNÉE DE DESTRUCTION DES SERVICES PUBLICS !

En Drôme	Leurs projets	Au national
Diminution drastique de l'accueil physique dans les Centres médico-sociaux, remplacé par une plateforme téléphonique	Fermeture de nos 7 Centres de Santé Sexuelle (CSS)	Baisse des moyens pour la santé
	Baisse des subventions au Planning familial et aux CSS des hôpitaux	Non versement de la GPA
	Moins 12% de budget pour le spectacle vivant et les arts vivants	Moins 10% de rémunération les trois premiers mois du congé maladie ordinaire
	Baisse des moyens pour l'action sociale	Baisse des moyens pour l'éducation
		Retraite à 64 ans
		Gel du point d'indice

NOTRE PLAN DE REFLEURISSEMENT !

Après l'instauration d'un jour de carence, après le vol des congés (passage aux 1607 heures), après le vote de la loi honteuse sur la retraite à 64 ans, en passant par les mesures contre la Sécu, les soins de moins en moins remboursés... le gouvernement décide de punir les agent.e.s malades !

Maintenant, au prétexte d'une économie de guerre, l'argent qui « n'existait pas » pour augmenter les salaires et le point d'indice des fonctionnaires, sort magiquement des caisses de l'État pour alimenter les 800 milliards d'euros pour financer l'industrie militaire. Le problème, c'est qu'on connaît la musique ! Quelle que soit la situation c'est toujours aux mêmes qu'on demande de passer à la caisse : aux fonctionnaires, aux salarié-es, aux retraité-es !

Attaques sur nos rémunérations ! Depuis le 1^{er} mars, les agent.e.s malades subissent une baisse de 10 % du taux de remplacement de la rémunération pendant les arrêts maladies, après le premier jour de carence (0 € de traitement).

À nous d'être visibles, par nos drapeaux, chasubles et pancartes revendicatives !

Dossier retraites : Petit memento des contre-réformes des retraites de 1993 à 2023

Rappel (utile) au moment où la CGT a quitté la table de la concertation sur la réforme des retraites de 2023 après le refus répété de F. Bayrou de revenir aux 62 ans alors qu'une campagne médiatique annonce la « remise en cause de notre modèle social » !

De 1945 à 1983, les réformes des régimes de retraite ont eu pour objet d'étendre aux salariés les garanties du système. Le Livre blanc de 1991 (Michel Rocard) marque un tournant en ouvrant la voie aux contre-réformes conduites de 1993 à 2023.

La réforme Balladur de 1993

S'appuyant sur le livre blanc Rocard de 1991, la loi du 22 juillet 1993 réformait considérablement le régime général (salariés) et les trois régimes alignés (salariés agricoles, artisans, industriels et commerçants) :

- ♦ Passage progressif de la durée d'assurance pour une retraite à taux plein de 37,5 à 40 années ;
- ♦ Passage du calcul du Salaire Annuel Moyen (SAM) de référence, base de calcul de la pension des 10 aux 25 meilleures années.
- ♦ Les pensions seront désormais revalorisées et basées sur l'évolution de l'indice des prix au lieu des salaires. Idem pour le SAM dont le niveau s'est en conséquence, depuis, éloigné progressivement de celui des salaires.
- ♦ **Création du fonds de solidarité vieillesse (FSV)** pour financer le minimum vieillesse et certains avantages vieillesse non-contributifs, alimenté par une hausse de la CSG instituée en 1991 par M. Rocard et financée à près de 90 % par les salariés et pensionnés et très peu par les détenteurs de revenus financiers !

Une étude de la CNAV en 2008, montre que cette réforme a eu l'effet de faire baisser les pensions et notamment le taux de remplacement.

- ♦ **Création du fonds de réserve pour les retraites en 1999**
La loi de financement de la sécurité sociale pour 1999 crée le Fonds de Réserve pour les Retraites (FRR) afin de constituer une réserve financière de 150 milliards d'euros à l'horizon 2020 pour amortir le départ à la retraite des générations du baby-boom.
Noter que ce fonds a placé ses actifs sur les marchés financiers !

La réforme Fillon de 2003 réforme l'ensemble des régimes de retraite, à l'exception des régimes spéciaux.

- ♦ Aligne progressivement la durée de cotisation des fonctionnaires sur celle des salariés du privé (de 37,5 ans à 40 ans),
- ♦ Allonge cette durée pour tous jusqu'à 41 ans en 2012, à partir de 2009,
- ♦ Étend la décote aux fonctionnaires et crée une surcote pour tous les départs retardés,
- ♦ Instaure un dispositif de départ avant 60 ans pour les « carrières complètes longues » (début de carrière entre 14 et 16 ans),
- ♦ Crée deux nouveaux dispositifs d'épargne salariale facultatifs : le Plan d'épargne retraite populaire individuel (PERP) et le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO),
- ♦ Crée la RAFP, un régime complémentaire obligatoire par points pour les fonctionnaires,
- ♦ Les pensions des fonctionnaires seront indexées sur les prix et plus sur le point d'indice de la fonction publique.

La réforme des régimes spéciaux de 2008

- ◆ Concerne les régimes des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) gérant un service public (EDF, GDF, SNCF, RATP, Banque de France, Opéra national de Paris, Comédie Française) et les professions à statut (élus et personnels de l'Assemblée nationale et du Sénat, clercs et employés de notaires),
- ◆ Vise à appliquer à ces régimes les règles en vigueur dans la fonction publique depuis la réforme de 2003 avec passage progressif de la durée de cotisation de 37,5 ans à 40 ans, l'instauration d'un mécanisme de décote/surcote et l'indexation des pensions sur l'évolution des prix et non plus sur celle des traitements des agents publics en activité.

La réforme Wœrth de 2010

- ◆ Relève l'âge minimum légal de départ à la retraite pour atteindre 62 ans en 2018 pour tous, public, privé, régimes spéciaux, (seuls les calendriers diffèrent) et l'âge de la retraite à taux plein de 65 à 67 ans ;
- ◆ Poursuit l'allongement de la durée de cotisation jusqu'à 41,5 ans pour la génération 1956 ;
- ◆ Prévoit le recul progressif de l'âge de départ en retraite anticipée pour "carrière longue" (jusqu'à fixé avant 60 ans)
- ◆ Instaure un départ anticipé à 60 ans pour pénibilité, mais lié à un taux d'incapacité au travail, ainsi que diverses mesures de prise en compte du congé de maternité et des périodes de chômage non indemnisé en début de carrière.
- ◆ Modifie les règles concernant le fonds de réserve des retraites (36,2 milliards en 2010) qui seront, à partir de 2011, ponctionnées chaque année au profit de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

Les aménagements de 2012

- ◆ La loi de financement de la sécurité sociale pour 2012 accélère la réforme de 2010 à 2017, au lieu de 2018.
- ◆ **La réforme Touraine de 2014 a inscrit dans le principe** l'allongement au fil des générations de la durée d'assurance nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein, relevée d'un trimestre tous les trois ans de 2020 à 2035 pour atteindre 172 trimestres (43 ans) à partir des générations 73.
- ◆ La contrepartie emblématique de cette réforme est la création du compte personnel de pénibilité (C3P) visant à prendre en compte dans le calcul des droits à la retraite la réduction de l'espérance de vie liée à la pénibilité. Mais le C3P a été ensuite modifié par une ordonnance travail de 2017, devenu "compte professionnel de prévention" (C2P), il a été « simplifié » avec le retrait de 4 facteurs de pénibilité, les cotisations pénibilité ont été supprimées.
- ◆ La loi renforçait aussi, à la marge, certaines protections, notamment vis-à-vis des bas salaires, les apprentis, la prise en compte des congés maternité, des agriculteurs, du handicap, les aidants, l'information des pensionnés et la simplification des procédures.
- ◆ **Un gel des pensions était mis en place pour six mois lors de l'entrée en vigueur de la loi.**

La réforme avortée Philippe/Delevoye de 2019

Affichant l'ambition d'une réforme structurelle refondant le système de retraite de base pour aller vers une généralisation de la retraite à points, elle a soulevé de très nombreuses mobilisations sociales portant des inquiétudes considérables sur son impact délétère et incontrôlé notamment pour les plus précaires et les femmes et elle s'est fracassée sur la pandémie de covid-19.

La réforme Borne - loi du 14.04.2023 est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

- ◆ Elle allonge de 62 à 64 ans jusqu'en 2030 l'âge légal de départ à la retraite.
- ◆ La durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite à taux plein sera portée à 43 ans en 2027, accélérant la réforme "Touraine" de 2014. Elle fait l'objet à ce jour de la concertation « promise » par le gouvernement Bayrou lors du vote du budget 2025.
- ◆ Le dispositif de carrières longues est adapté à la réforme et un plancher de 43 annuités de cotisations est introduit.

Transport fluvial sur le Rhône en 2024

Ce n'est pas encore la ruée vers l'eau, mais la tendance est positive.

Dans les colonnes du DL du 11/03, la direction de la CNR fait part d'une croissance du tonnage transporté de +8,6 %, pour un total de 3,4 millions de tonnes et 60 700 containers. Cela fait beaucoup de camions en moins. Je commence à respirer un peu mieux.

La CNR annonce des projets ambitieux pour les ports de Lyon et Marseille pour développer le transport fluvial. Nous concernant, elle informe également qu'un renouvellement de 25 ans de la concession du port de commerce de Portes les Valence est en cours. L'intérêt majeur de ce port est sa plateforme multimodale : Eau, Rail, Route.

Il est sans doute possible de faire mieux et plus vite, mais saluons quand même cette dynamique utile pour l'activité économique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Rappelons, cependant, qu'il existait des projets, qui

peuvent être ressortis des cartons, de développement des transports fluviaux en France avec des connexions européennes, entre autres : le canal Rhin-Rhône (projet avorté par la gauche plurielle du gouvernement Jospin (PS) et Voynet (Les Verts)), et le doublement des écluses sur le Rhône pour accueillir des bateaux de plus fort tonnage.

Dans la guerre contre le réchauffement climatique, un rééquilibrage des transports en faveur du rail et du fluvial est une arme efficace, mais cela exige des investissements, de l'argent. Malheureusement, il semblerait que ces moyens financiers soient fléchés vers un autre type de guerre, militaire et destructive. À l'aune de ce choix de guerres, nous mesurons la différence entre 2 types de société : l'une favorise les conflits meurtriers, le réchauffement climatique et la rentabilité financière immédiate, l'autre prône une vision à long terme de développement, d'échanges pacifiques, de préservation de la vie et de notre environnement.

Jean Luc Fargier

Société

Trump s'occupe du droit au travail ... des enfants.

En France, c'est un sujet depuis longtemps. La loi du 22 mars 1841 instituait l'âge minimum de 8 ans pour travailler 8 h par jour jusqu'à 12 ans, 12 h par jour jusqu'à 16 ans. Elle leur interdisait le travail de nuit de 21 h à 5 h, ainsi que les dimanches et jours fériés. Il est facile de suivre l'évolution jusqu'à nos jours, dans notre pays.

Aux USA, Trump, parvenu au pouvoir, a commencé à expulser les travailleurs illégaux, sans papier ...

Il faut donc, désormais, pourvoir les emplois ainsi laissés vacants. Dans plusieurs états, Ohio, Indiana, des projets de loi sont en débat visant à favoriser le travail des enfants. Dans l'état de Floride, ce débat a commencé le 25 mars sur un projet déjà adopté en commission, autorisant le travail de nuit des enfants dès l'âge de 14 ans, y compris les jours d'école. Pour ne pas perdre inutilement du temps, l'obligation d'une pause repas pour les 16/17 ans serait supprimée.

Dans ce pays longtemps esclavagiste, où le droit syndical n'existe pas dans plusieurs des états, cette situation ne doit pas nous surprendre. Elle peut même ouvrir les yeux à une partie de populations de la planète, longtemps admirative des clinquants de l'impérialisme US.

Logiquement, Trump et ses sbires qui s'occupent déjà des fonctionnaires, des chercheurs... devraient poursuivre en s'attaquant aux droits syndicaux existants.

Bien sûr, des millions de personnes vont souffrir de cette situation. Mais faudrait-il pleurer sur l'impérialisme qui a passé les 75 dernières années à bombarder les populations de Corée au Vietnam, de Panama à La

Grenade (19/10/83), qui a organisé le "Plan Condor" en Amérique latine ou les progressistes arrêtés en Argentine, torturés au Chili étaient balancés d'un avion au-dessus du Paraguay, organisé un blocus inhumain depuis 1964 contre Cuba ?

Car les gesticulations internes ou internationales de Trump marquent une situation économique interne compliquée, un effondrement économique. De 45 % de la production industrielle mondiale en 1945, les USA sont tombés à 17 % aujourd'hui quand la Chine est montée à 28,7 %. Et ce n'est pas en mettant les enfants au travail dans le secteur des services que les capacités industrielles seront restaurées.

Dans le livre "La défaite de l'occident", Emmanuel Todd fait observer que les USA forment trop peu d'ingénieurs, 7,2 % des étudiants contre 24,2 en Allemagne et 23,4 en Russie. Jusqu'à maintenant les USA compensaient en pillant d'autres pays, en particulier l'Inde. Avec les exactions internationales de Trump et son administration, ces sources pourraient se tarir. Espérons-le.

D'un autre côté, les "latinos", devenus nombreux électeurs de Trump, peuvent s'intégrer aux dominants blancs et se satisfaire de l'expulsion de leurs ex-concitoyens. Les électeurs blancs du Nord-est, victimes des destructions d'usines depuis 20 ans peuvent être confortés par les promesses de protectionnisme, de barrières douanières.

Il est trop tôt pour tirer des conclusions.

Jean Pierre Basset

Un nouveau livre de Fabien Roussel :

« Le parti pris du Travail », éditions du Cherche-Midi, 14,90 €.



Le PCF et Fabien Roussel sont particulièrement attachés à ce que la gauche se préoccupe du travail et des enjeux, propositions et combats nécessaires qui y sont liés. Début 2025, le PCF a engagé une campagne nationale pour l'emploi, la réindustrialisation de notre économie et de la défense des Services Publics. Cette campagne se déploie dans notre département. L'ouvrage qui sortira fin avril est déjà en prévente auprès des militants communistes drômois, auprès de la fédération du PCF Drôme et à la librairie Notre Temps.

« Nous répondrons aux urgences sociales et climatiques en produisant des richesses par le travail, la formation et des salaires de bon niveau. » Après Ma France, heureuse, solidaire et digne et Les jours heureux sont devant nous, Fabien Roussel poursuit son dialogue avec les Français.

Dans un contexte international extrêmement tendu, la France a besoin de s'unir autour d'une ambition collective pour relever les défis de la réindustrialisation, de l'énergie, du climat, de l'intelligence artificielle, des services publics et de la formation. Tout cela appelle à une grande planification de l'économie, à rebours des vieux discours sur la dette et la réduction de la dépense publique. Le secrétaire national du PCF propose ici deux mesures fortes : la création d'une nouvelle sécurité sociale pour l'emploi et la formation, et un choc d'investissement public pour redresser le pays.

Au cœur de cette révolution, le monde du travail, aujourd'hui fracturé, divisé par ceux qui dirigent l'économie, occupe une place centrale. Prendre le parti du travail, c'est faire le choix de l'emploi et non celui du RSA, c'est donner plus de pouvoirs à celles et ceux qui créent les ressources du pays ; c'est redonner du sens au travail et permettre à chacun de s'épanouir, de se former et d'évoluer tout au long de sa carrière. "La plus belle richesse de la République, ce sont les travailleurs. C'est avec eux que nous reconstruirons la France et défendrons la paix."

Section de Romans / Bourg-de-Péage
31 rue St-Nicolas - 26100 ROMANS sur ISÈRE
pcf.romans@orange.fr



HOPITAL DE ROMANS : ENCORE UNE ENTRAVE A LA LIBERTE D'EXPRESSION !

Judi 27 mars, les militants communistes s'étaient donné rendez-vous devant l'Hôpital de Romans pour diffuser un document appelant à développer l'emploi dans l'industrie comme dans les Services publics, notamment l'Hôpital.

Les communistes considèrent que la Santé est l'affaire de tous et à ce titre ne manque jamais l'occasion de s'y rendre pour défendre le service public hospitalier et de santé en général.

Mais, comme en septembre, ce jeudi, les choses ne se sont pas passées comme d'habitude : alors que la distribution se déroulait sans incident, comme par miracle, la Police Municipale est arrivée à point nommé pour ordonner de l'interrompre pour non respect du code de la route. Les fonctionnaires municipaux ont à ce titre menacé les militants d'une amende parce qu'ils remettaient des documents à des automobilistes en circulation.

Le PCF n'est pas dupe des raisons invoquées : une fois, le respect de la neutralité ; une autre fois, le code de la route. Si les raisons varient, ce sont toujours des tentatives récurrentes d'intimidation politique que le PCF dénonce.

Le PCF rappelle que, pour faire vivre la démocratie, les activités militantes (tractages, débats, réunions) sont nécessaires et protégées par la Constitution. Il continuera donc à exercer ce droit, démocratiquement et pacifiquement, comme il l'a toujours fait, devant l'Hôpital de Romans comme partout ailleurs.

Romans, le 27 mars 2025,
JL Mollard, co-secrétaire de la section PCF
06 08 89 21 03

À lire, 2 articles parus dans la Revue Économie et Politique (commission économique du PCF)

1. Dollar et Trump.
2. Michelin et la stratégie des "actionnaires".

Ces deux articles décryptent ce qui se déroule au plus profond du système et permettent ainsi de mieux percevoir les attitudes et options à l'œuvre aujourd'hui.

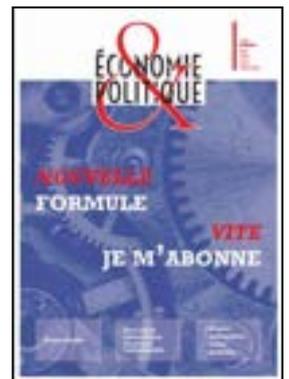
À transmettre à vos proches
sans modération !

Articles

<https://www.economie-et-politique.org/2025/03/17/numero-846-847-janvier-fevrier-2025-2/>

Pour s'abonner à la revue

https://www.economie-et-politique.org/wp-content/uploads/2021/06/2_AboBulletin-dabonnement.pdf



Soirée Débat avec **Sébastien ELKA**, ingénieur au CEA,
sur les enjeux des énergies renouvelables.

Vendredi 18 avril 19 h

Salle des fêtes de La Palun - Buis-les-Baronnies

Organisée par le PCF et l'association RESISTER au présent

Hebdomadaire communiste édité par « Les Amis des Allobroges » 10 rue Servan - 26000 Valence - Tél : 04 75 42 71 68

Pour nous écrire : pcf.26@orange.fr - Facebook : PCF Drôme

Directrice de publication : Nicole Grenier-Mérico